

COMITE SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2017

Procès-verbal synthétique

L'an deux mille dix-sept, le trente novembre à 17h00, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni au siège du syndicat mixte à AMIENS :

	Présents	Pouvoirs	VOIX
1	VARLET Philippe	DE WAZIERS Isabelle	7
2	CANDELA Ernest	RODINGER Florence	12
3	CHIRAT Michel	VERRIER Annie	7
4	COCQ Philippe	HECQUET James	2
5	DELFOSSÉ Jean-Philippe	DEFLESSELLE Claude	2
6	GORRIEZ Jean		1
7	PARSIS Laurent	DERRIEN Yves	2
8	PRUD'HOMME Christian		1
			34

	Excusés		
1	BLONDELLE Jean-Marie	20	KOCH Brigitte
2	BOHIN Pascal	21	LAMOTTE Dominique
3	BOURGOIS Jean-Yves	22	LECOMTE Frédéric
4	BOUTROY Rémi	23	LEFEVRE David
5	CARON Gérard	24	LORIC Jean-Christophe
6	DAVERGNE Bernard	25	MAQUET Emmanuel
7	DE WAZIERS Isabelle	26	PARAISOT Gérard
8	DEBEUGNY François	27	PAYEN Jean-Dominique
9	DECAYEUX Stéphane	28	POUPART Patricia
10	DEFLESSELLE Claude	29	PRADEILHES Jean-Claude
11	DEMAILLY Myriam	30	RENAUX Jean-Claude
12	DEMARCY Denis	31	RODINGER Florence
13	DERRIEN Yves	32	ROUILLARD François
14	DOMISE Martin	33	SOMON Laurent
15	DURIEUX François	34	SY Philippe
16	FOIREST Emile	35	THIBAUT Bruno
17	HECQUET James	36	TROUÉSSIN Alain
18	JARDE Olivier	37	VERRIER Annie
19	JOSSEAUX Aline	38	WATELAIN Michel

1 - Constat du quorum : L'absence de quorum ayant été constatée lors de la séance du comité syndical fixée initialement au 23 novembre 2017, les délibérations prises pour la présente séance sont valables quel que soit le nombre de délégués présents.

Les 8 délégués présents ainsi que les 6 pouvoirs de vote accordés représentent un total de 34 voix.

2 - Désignation du secrétaire de séance : Laurent PARSIS

3 – Le procès-verbal de séance du Comité syndical du 26 juin 2017 transmis le 11 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

PREAMBULE

Le Président regrette l'absence répétée de certains élus alors que l'ensemble des projets menés par le syndicat mixte et notamment les opérations d'aménagement numérique, concernent l'ensemble de ses membres.

Le Président souhaite féliciter l'équipe de Somme Numérique pour la mise en place de la plateforme de services IRIS, qui s'est globalement bien déroulée avec l'absorption de très nombreux appels des collectivités depuis le 20 novembre.

Le Président sollicite le Comité syndical pour l'ajout d'un projet de délibération à l'ordre du jour de la présente séance. Il s'agit d'acter la fin du programme d'investissements avec l'objectif 100% FttH, à 2024 au lieu de 2026. D'une part, les retours très positifs du démarrage de la commercialisation du réseau FttH depuis mi-2017 permettent de conforter ce choix et d'accélérer ainsi le rythme de construction des prises FttH. D'autre part, le Plan France Très Haut Débit s'achève en 2022. Il s'agit donc d'affirmer l'ambition du territoire auprès des partenaires du syndicat mixte et des services instructeurs de l'Etat, puisque le dossier de la Somme sera présenté devant le Comité de Concertation France Très Haut Débit le 7 décembre prochain. Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité l'ajout de ce projet de délibération.

Le Président informe le Comité syndical qu'il a été élu membre du Conseil d'Administration de l'AVICCA, à la suite de Jean-Claude LECLABART.

I - DELIBERATIONS

01 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Intervention du Président – INTRODUCTION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

« Comme vous allez le constater, le Débat d'Orientation Budgétaire n'est pas l'occasion pour le Président que je suis de vous proposer des modifications très sensibles de notre budget, qui va venir dans la continuité des budgets 2016 et 2017, tant en fonctionnement qu'en investissement, que ce soit pour le budget principal ou pour le budget annexe.

En effet, nous sommes en cours de finalisation du premier programme inscrit dans le Plan France Très Haut Débit. Avec 21 000 prises construites et surtout plus de 1 000 clients raccordés à notre fibre optique d'ici la fin de l'année, nous maîtrisons désormais l'ensemble du processus de construction et de commercialisation de notre réseau FTTH. Je ne reviendrai pas ici sur la nécessité de garder sa stabilité au Plan France Très haut Débit et une continuité dans l'action publique pour que nos efforts portent leurs fruits dans les meilleurs délais. Il faut donc souligner que c'est en 2018 que nous allons percevoir les premières redevances issues de la construction et de l'exploitation de notre réseau FTTH.

Si donc d'un point de vue comptable et budgétaire l'année 2018 se situe dans une grande continuité opérationnelle, il convient de ne pas sous-estimer les enjeux de notre activité 2018 sur l'évolution à moyen et long terme de notre syndicat ;

A. Pour l'aménagement numérique du territoire départemental, l'année 2018 est celle :

Où notre programme « 100% FTTH » doit recevoir l'agrément de l'Etat et des autres partenaires financiers

Où nous devons lancer le nouveau marché public qui permettra la mise en œuvre de cette « ambition 2024 »

Où nous devons valider la programmation territoriale pluri annuelle du déploiement du réseau

B. Pour l'ensemble des services d'éducation numérique et d'administration électronique de Somme Numérique, 2018 va marquer une charnière essentielle dans une transformation et un développement quantitatif et qualitatif de l'ensemble des services proposés à nos membres et aux établissements publics de notre Département, voire de la Région Hauts de France.

- **B1.** 2018 va voir le début du transfert de nos activités dans le data center dont nous avons décidé l'acquisition auprès du MIPIH (Midi Picardie Informatique Hospitalière). En effet, bien que nous puissions nous porter acquéreurs tant que le nouvel équipement de cet organisme n'est pas construit, nous sommes en passe de signer une convention permettant une occupation partielle de ce data center dans une phase transitoire qui va permettre le lancement des nouveaux services de stockage et sauvegarde des données et le service Archivage Electronique mené en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59).
- **B2.** C'est également en 2018 que nous devons renouveler le marché de fourniture de la solution logicielle des Espaces Numériques de Travail. La mise en place de ce nouveau marché est l'occasion d'un intense travail de concertation avec les services de l'Education Nationale et les collectivités qui financent leur déploiement. Ce sera en particulier l'occasion de faciliter l'ambition que ces plateformes pour qu'elles soient davantage investies par les collectivités dans le cadre de leurs relations avec les familles. Nous envisageons également la possibilité que notre futur data center soit une contribution à rendre le service plus performant et à même de garantir une véritable maîtrise publique des données qui y sont liées.
- **B3.** Enfin à travers le nouveau marché d'Infogérance des serveurs qui doit prendre effet au 1^{er} janvier 2019, c'est la définition du déploiement des nouveaux services au sein de notre futur data center qui devra être envisagée. Un aperçu des possibles a été exposé au cours de notre séminaire du 10 novembre 2017 à l'Historial de la Grande Guerre, nous avons bien entendu l'occasion d'y revenir. Néanmoins sachez que j'ai demandé au Directeur du syndicat mixte de constituer un groupe de travail associant l'ensemble des usagers de nos services, afin de déboucher sur une véritable de co-construction des futurs services mutualisés d'administration électronique proposés par Somme Numérique. Il rencontrera également tous les Directeurs Généraux des Services des collectivités membres de Somme Numérique afin de présenter la nouvelle ambition de notre syndicat et l'opportunité pour tous nos membres de réussir la mutation numérique qui devient de plus en plus nécessaire chaque jour. Cette mutation est par ailleurs facilitée, comme cela a également été exposé à notre séminaire, par l'action de la Région Hauts de France à travers la mise en œuvre des feuilles de routes numériques qui sont proposées à toutes les intercommunalités.

Vous m'excuserez d'avoir été trop long mais il me semblait nécessaire de bien situer les enjeux et les défis auxquels Somme Numérique est confronté à la veille de fêter les 20 ans de sa création et les 9 ans de sa dénomination définitive. »

Le Président présente au Comité syndical le contenu du Débat d'Orientation Budgétaire en vue de préparer le budget primitif de l'exercice 2018. Conformément à la réglementation, ce DOB fait l'objet d'un rapport retraçant les orientations budgétaires envisagées, les engagements pluriannuels, les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le prochain budget, ainsi que toute information intéressant les élus sur l'activité du syndicat mixte et ses incidences financières.

Parmi les principales évolutions à venir dans l'exécution des missions du syndicat mixte, le Président informe les membres du Comité syndical d'une sollicitation de plus en plus marquée d'autres structures publiques pour intervenir et proposer ses services en dehors de son territoire de compétence. Il en est ainsi notamment concernant l'éducation numérique. Le Président souligne que cette évolution ne se fera pas au détriment

des membres du syndicat mixte, mais toujours dans un esprit de mutualisation pour faire diminuer les coûts des services pour l'ensemble des collectivités et établissements publics. Les tarifs mis en place pour les structures non membres seront évidemment différents de ceux appliqués pour les membres.

Le cahier des charges en cours d'élaboration pour la nouvelle plateforme mutualisée des Espaces Numériques de Travail devra intégrer un module de relations des collectivités avec les parents. Dans ce cadre, certains EPCI seront sollicités pour apporter les outils dédiés à leurs projets.

Concernant le programme d'investissements liés à la mise en œuvre du SDTAN, il est précisé que l'ensemble des financements de l'opération 2012-2018, notamment ceux de l'Etat, sont acquis pour le syndicat mixte. A ce jour, Somme Numérique a perçu 10M€ de FSN pour 20M€ HT dépensés.

Pour l'opération 2019-2024, le dossier déposé auprès de l'Agence du Numérique doit être présenté au Comité de concertation France Très Haut Débit le 7 décembre 2017 et faire l'objet d'une instruction des services de l'Etat aboutissant normalement à la signature d'une convention de subvention. Le syndicat mixte doit également affiner la répartition des autres financements publics et obtenir l'agrément des EPCI, du Département et de la Région.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident que le Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2018 est arrêté sur la base du rapport présenté par le Président et des modifications qui y ont été éventuellement apportées. Ce rapport dans sa version définitive est joint à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

02 – DELIBERATION BUDGETAIRE PORTANT MODIFICATION DES CREDITS DE L'EXERCICE 2017

Le budget primitif de l'exercice 2017 voté en décembre 2016 a fait l'objet d'une décision modificative en juin 2017 notamment pour intégrer les résultats du compte administratif 2016. Il s'agit pour cette fin d'année 2017 de présenter quelques ajustements de crédits sous forme d'une simple délibération budgétaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent les modifications de crédits suivantes :

– Au budget principal, les dépenses et recettes de la section d'investissement sont augmentées de 77 500€ sur les comptes de tiers dédiés, afin de répondre aux besoins des membres du groupement de commandes pour l'acquisition des matériels informatiques liés aux ENT.

Dépense	Recette	Montant
4581001	4582001	20 000,00
4581002	4582002	4 500,00
4581006	4582006	40 000,00
4581011	4582011	4 000,00
4581016	4582016	9 000,00
		77 500,00

– Au budget annexe, en section de fonctionnement, il convient d'ajouter 20 500€ de crédits des intérêts d'emprunt (66111), équilibrés par des recettes de contribution des membres au titre du déploiement du réseau (704).

S'agissant des opérations d'ordre ;

- les dotations d'amortissement 2017 du budget annexe sont revalorisées de 3 912€ en dépense de fonctionnement sur l'article 6811 et en recette d'investissement sur l'article 28031 ;
- Une reprise d'amortissement des exercices antérieurs est nécessaire afin de corriger une anomalie relevée par la trésorerie, par une inscription de 327 573,10€ en dépense d'investissement à l'article 28183 et en recette de fonctionnement à l'article 7811.

L'équilibre du budget est assuré en augmentant le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 323 661,10€, soit un total inscrit pour ce budget 2017 de 2 733 010,64€.

- Les montants totaux des budgets de l'exercice 2017 (reports 2016 compris) se décomposent par section ainsi qu'il suit :

	Crédits votés BP + DM1 2017	Modifications proposées	Total des crédits 2017
Budget principal - Fonctionnement	1 535 573,96	0	1 535 573,96
Budget principal - Investissement	1 617 229,99	77 500,00	1 694 729,99
Budget annexe - Fonctionnement	8 268 729,54	348 073,10	8 616 802,64
Budget annexe - Investissement	24 935 038,70	327 573,10	25 262 611,80

Adoptée à l'unanimité

03 – RAPPORT 2016 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

La société TUTOR Somme, délégataire du réseau de fibre optique public de la Somme doit produire chaque année avant le 1er juin un rapport annuel d'activité qu'il convient de présenter au Comité syndical. Ce rapport a été analysé par la société IDATE dans le cadre du marché de contrôle de la DSP.

Par délibération n°1 du Comité syndical en date du 18 novembre 2014, le contrat de délégation de service public en affermage ayant pour objet l'exploitation, la commercialisation et la maintenance du réseau de communications électroniques en haut et très haut débit sur le territoire du syndicat mixte a été conclu avec la société TUTOR.

Aux termes de l'article 52 de l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016, « le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. [...] Ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »

Ce rapport présente en synthèse les résultats suivants pour l'exercice 2016 :

Chiffre d'affaires 2016 : 2,9 M€ >> +10% par rapport à 2015 et conforme au budget prévisionnel

Charges d'exploitation : 2 M€ >> +12% par rapport à 2015 et conforme au budget prévisionnel réajusté

Résultat net après impôts de 571 000€ >> +7% par rapport à 2015 et largement supérieur aux prévisions du contrat

Ces éléments révèlent une bonne santé financière de la société dédiée chargée d'exécuter le contrat de DSP de Somme Numérique. Le délégataire présente également de bonnes perspectives commerciales, à la fois pour les entreprises et pour les particuliers, notamment par le chiffre d'affaires réalisé, le nombre de commandes opérateurs validées pour des clients professionnels, le nombre de raccordements FttH réalisés et le panel d'opérateurs de services présents sur le réseau.

Le Directeur souligne également que le syndicat mixte reste vigilant quant aux opérations d'entretien et de maintenance préventive réalisées par le délégataire afin de conserver un bon état général du réseau construit par Somme Numérique. Des opérations de contrôles ponctuels sont assurées par le prestataire SETICS.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, prend acte du rapport relatif à la délégation de service public du réseau public de communications électroniques en haut et très haut débit pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité

04 – PLAN DE FINANCEMENT FTTH DE L'OPERATION STHD 2012-2018 EN SEINE MARITIME

Le programme de déploiement du réseau FttH prévu dans le cadre de l'opération 2012-2018 de mise en œuvre du SDTAN comprend une partie de construction en Seine Maritime sur le périmètre de l'ancienne communauté de communes Bresle Maritime. Ce dossier a reçu validation de l'Etat pour le FSN et de la communauté de communes des Villes Sœurs.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide que le projet de création des prises FTTH sur le territoire seinomarin de la communauté de communes des Villes Sœurs (périmètre de l'ancienne communauté de communes Bresle Maritime), intégré au programme 2012-2018 de mise en œuvre du SDTAN de la Somme, est approuvé selon le plan de financement suivant :

Financement	Montant € HT
Recettes privées	4 248 172
Etat	1 680 000
Région	2 133 444
Somme Numérique (EPCI)	2 508 384
TOTAL	10 570 000

Le règlement financier est modifié pour intégrer la participation de la communauté de communes des Villes Sœurs pour cette opération, à hauteur de 2 508 384€ correspondant au tarif de 212€ par prise fixé par le SDTAN de Seine Maritime.

Adoptée à l'unanimité

05 – MODIFICATION DE L'EMPLOI DE DIRECTEUR ADJOINT

Un emploi permanent d'Attaché de direction a été créé par délibération du 5 septembre 2005, relevant de la catégorie A sur le grade d'attaché territorial. La fiche de poste liée à cet emploi a évolué ces dernières années vers une fonction de Directeur adjoint, tenant compte des modifications apportées aux activités et à la structure du syndicat mixte.

Le Président propose au Comité syndical de prendre acte de cette évolution pour mettre à jour la délibération portant création de cet emploi permanent et de l'ouvrir au grade d'attaché principal en plus du grade d'attaché territorial.

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Syndical le 27 juin 2016 ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la modification de l'emploi permanent d'Attaché de direction créé par délibération du 5 septembre 2005 ;

Le Président propose à l'assemblée :

- De modifier l'emploi permanent d'Attaché de direction sous l'intitulé de Directeur adjoint,
- à ce titre, cet emploi à temps complet sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux aux grades d'Attaché ou Attaché principal,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : suivre la mise en œuvre des projets du syndicat mixte, notamment dans leur dimension administrative et financière, en appui du Directeur du syndicat mixte. Ses missions pourront notamment intégrer le suivi de la gestion du personnel, le secrétariat des instances de décision du syndicat mixte, l'élaboration et le suivi des documents budgétaires, l'élaboration et le suivi des conventions et marchés publics.
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le Conseil syndical, sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide de modifier au tableau des effectifs l'emploi permanent à temps complet de Directeur adjoint au grade d'Attaché ou Attaché principal du cadre d'emplois des attachés territoriaux à raison de 35 heures.

En cas de recherche infructueuse d'un fonctionnaire, cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel selon les conditions légales.

Monsieur le Président est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

La présente délibération prendra effet à compter du 1er janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité

06 – REVISION DU SDTAN - OBJECTIF 100% FTTH

Le SDTAN de la Somme modifié par délibération n°5 du 20 mars 2017 a prévu une couverture à 100% du territoire et de la population de la Somme par le FTTH à l'horizon 2026.

Il apparaît aujourd'hui possible de réviser cet horizon en donnant l'objectif 2024 à notre ambition de couverture 100 % FTTH.

En effet, il s'avère aujourd'hui possible de prévoir une accélération des déploiements :

1. L'objectif du Plan France Très Haut Débit a été réaffirmé avec notamment la volonté de supprimer la quasi-totalité des lignes dont le débit est inférieur à 8 Mps à l'horizon 2020
2. Les premiers résultats de la commercialisation de notre réseau FTTH nous montre une appétence importante de la population, malgré l'absence des Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale comme clients de notre Réseau d'Initiative publique
3. Nous sommes aujourd'hui assurés qu'au moins un opérateur commercial d'envergure nationale sera client de notre réseau à partir de la mi-2018
4. Les projets portés par les autres collectivités des Hauts de France placent leur ambition FTTH à l'horizon 2022 au plus tard.

Dans ces conditions il apparaît que les investissements réalisés par Somme Numérique ne présentent qu'un faible risque de sous exploitation ou de sous commercialisation et notre prochain marché de travaux peut prévoir un rythme de construction plus important que celui qui a été prévu lors de la révision de notre SDTAN.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical fixe à 2024 l'horizon de réalisation de la couverture à 100% du territoire et de la population de la Somme par le FTTH.

Le Président du Syndicat Mixte est autorisé à modifier le SDTAN en conséquence et en assurer la publication auprès de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques de la poste.

Adoptée à l'unanimité

II – INFORMATIONS DU PRESIDENT

DELIBERATIONS DU BUREAU DU 6 NOVEMBRE 2017

1. Avenant n°2 à la convention de participation financière avec le Département « Programme opérationnel 2012-2017 MED »

Le syndicat mixte Somme Numérique a conclu une convention avec le Département de la Somme définissant le montant de sa participation financière pour la réalisation de l'opération Montée en débit sur le réseau cuivre. Un premier avenant a été conclu en octobre 2016 afin de modifier le plafond d'engagement financier du Département tenant compte de l'évolution du programme de Montée en débit sur le réseau cuivre adopté par le syndicat mixte et les EPCI concernés.

Initialement fixée à 2 383 580€ pour un total estimé de 23 580 609€, cette participation du Département s'établit désormais à 3 899 444€, soit 16% du total de l'opération estimée à 25 003 444€.

Il s'agit ici dans le cadre d'un deuxième avenant, de préciser le montant de participation financière du Département au titre de l'exercice 2017, d'un maximum de 1 000 000€ sur production des factures acquittées.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet d'avenant n°2 à la convention de participation financière conclue avec le Département pour l'opération de Montée en débit sur cuivre.

Adoptée à l'unanimité

2. Avenant n°2 à la convention de participation financière avec le Département « programme opérationnel 2012-2017 FttH »

Le syndicat mixte a conclu le 16 juillet 2014 une convention avec le Département de la Somme pour fixer les conditions de sa participation financière à l'opération de déploiement du FttH dans le cadre du Programme Opérationnel 2012-2018 de mise en œuvre du SDTAN. Un premier avenant a été conclu en octobre 2016 pour modifier le plan de financement ; initialement fixée à 3 315 786€ pour un total estimé de 45 522 403€, l'avenant n°1 décide de porter cette participation du Département à 7 455 556€, soit 14% du total de l'opération estimée à 51 908 160€.

Le projet d'avenant n°2 prend acte de la participation de 900 000€ adoptée par le Région Hauts de France sur cette opération et des compléments financiers à demander aux EPCI au titre de la comptabilisation du nombre de prises construites.

Dans ce contexte, la participation maximale du Département est ramenée à 4 218 106€ et le plafond d'engagement de l'année 2017 est fixé à 530 000€.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet d'avenant n°2 à la convention de participation financière du Département de la Somme portant sur le déploiement de la technologie FTTH dans le cadre du programme opérationnel 2012-2017 du SDTAN de la Somme.

Adoptée à l'unanimité

3. Avenant n°1 à la convention de participation financière avec le Département pour l'aide satellite

Le syndicat mixte a conclu le 4 décembre 2013 une convention avec le Département de la Somme pour fixer les conditions de sa participation financière au dispositif d'aide individuelle à l'acquisition et à l'installation d'une connexion Internet par satellite, dans le cadre du Programme Opérationnel 2012-2018 de mise en œuvre du SDTAN.

Le projet d'avenant n°1 proposé par le Président aux membres du Bureau prend acte de la réalité financière de cette aide qui a finalement peu de succès par rapport à l'estimation du besoin qui était faite au démarrage de ce programme.

Dans ce contexte, la participation maximale du Département est ramenée à 43 000€ et la convention est prolongée d'un an.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet d'avenant n°1 à la convention de participation financière du Département de la Somme portant sur le dispositif d'aide satellite est approuvé.

Adoptée à l'unanimité

4. Convention avec Gazelec pour la mise à disposition de fourreaux

Le syndicat mixte Somme Numérique utilise au maximum les infrastructures existantes mobilisables pour le passage du réseau fibre optique afin d'optimiser les coûts de déploiement. Il conventionne dans ce cadre avec les différents gestionnaire de réseaux. Sur la ville de Péronne, le réseau fibre optique emprunte les infrastructures de la régie municipale de Péronne dite GAZELEC. Une convention de mise à disposition de fourreaux avait ainsi été conclue en avril 2006 pour l'utilisation de 2200 mètres d'infrastructures. Des extensions du réseau ont été réalisées depuis 2015 pour le raccordement d'entreprises et de sites publics. Une négociation s'est alors engagée avec le GAZELEC afin de tenir compte de ces extensions mais également de la baisse des tarifs de location généralement appliquée dans ce domaine et notamment par Orange.

Un accord a ainsi été trouvé pour appliquer un tarif de 1,07€ HT /ml pour les 4650 mètres de fourreaux utilisés à ce jour et pour les éventuelles extensions à venir.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet de convention de mise à disposition de fourreaux sur la ville de Péronne à conclure avec GAZELEC. Elle est conclue pour une durée de 10 ans à compter de sa date d'entrée en vigueur. Les coûts de location induits sont pris en charge par le délégataire du réseau fibre optique.

Adoptée à l'unanimité

Les débats étant clos, la séance est levée à 18h15.